

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2412

Approbation de conventions de parrainage dans le cadre des expositions de rentrée 2016
organisées au Musée d'Art Contemporain de Lyon

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 SEPTEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 SEPTEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 OCTOBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. COULON (pouvoir à M. LEVY), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à M. GRABER), M. BERNARD (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/2412 - APPROBATION DE CONVENTIONS DE PARRAINAGE DANS LE CADRE DES EXPOSITIONS DE RENTREE 2016 ORGANISEES AU MUSEE D'ART CONTEMPORAIN DE LYON (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 31 août 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Du 30 septembre 2016 au 15 janvier 2017, le Musée d'Art Contemporain de Lyon présente trois expositions :

- Jan Fabre, Stigmata : 40 années de performances & actions de Jan Fabre, de 1976 à 2016.
- Wall Drawings, Icones urbaines : Le "globe painter" Julien Malland alias Seth invite 10 street-artistes avec qui il a travaillé dans le monde entier.
- Le Bonheur de deviner peu à peu : Sept œuvres rassemblées comme une énigme : Eduardo Basualdo, Cai Guo-Qiang, Ilya Kabakov, Orlan, Jean-Luc Parant, Mel Ramos, Tavares Strachan.

Dans l'objectif de bénéficier de la notoriété liée à cet événement auprès du grand public et de ses retombées publicitaires, Lyon Parc Auto et le SYTRAL, assisté de KEOLIS, ont contacté la Ville de Lyon. Ils souhaitent notamment apparaître auprès des acteurs de la scène culturelle locale comme un outil de communication indispensable pour la visibilité d'une manifestation culturelle en apportant leur soutien en devenant parrain de ces expositions (LPA souhaitant parrainer les trois expositions, le SYTRAL assisté de KEOLIS parrainant plus particulièrement l'exposition Wall Drawings, Icones Urbaines), selon les modalités suivantes :

Partenaires	Apport du partenaire	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
Lyon Parc Auto	Remise d'1,50 € (soit 45 minutes offertes) sur le tarif public du parking P0 de la Cité internationale, consentie aux visiteurs des expositions de la rentrée 2016 du Musée d'Art Contemporain de Lyon.	Logo du parrain sur les supports de communication suivants (valorisation : 3 000 € HT) : - affiches Decaux 120x176 et 320x240 - affiches 40x60 - flyers-programme - dossier de presse. Fourniture d'affichettes (Valorisation : 100 € HT). Dotation de 50 entrées (Valorisation : 400 €). Valorisation : 3 500 € HT.

<p>Le SYTRAL assisté de KEOLIS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une campagne d'affichettes crochets (10 000 exemplaires) – (Valorisation : 5 000 € HT). ▪ Rubrique bon plan du site web tcl.fr (valorisation : 3 200 € HT). <p><u>Valorisation : 8 200 € HT.</u></p>	<p>Logo du parrain sur les supports de communication suivants (valorisation 5 000 € HT) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - affiches Decaux 120x176 - cartons d'invitation - flyers-programme - insertions publicitaires (formats supérieurs au 1/4 page) - dossier de presse - panneau partenaires dans le hall du musée. <p>5 visites commentées d'1h30 pour 25 personnes, comprenant l'entrée à l'exposition et la visite commentée par un médiateur (valorisation : 800 €).</p> <p>Dotation de 300 entrées à l'exposition (valorisation 2 400 €).</p> <p><u>Valorisation : 8 200 € HT.</u></p>
------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Vu lesdites conventions ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1- Les conventions de parrainage susvisées, établies entre la Ville de Lyon / Musée d'Art Contemporain, Lyon Parc Auto et le SYTRAL assisté de KEOLIS, concernant les expositions de la rentrée 2016, sont approuvées.

2- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

3- Les recettes correspondant aux contreparties offertes par la Ville seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2016, natures 7088 et 7062.

4- Les dépenses correspondant à l'apport du parrain seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 2016, nature 6238.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Georges KEPENEKIAN